

Matière: Histoire - Rubrique: Histoire contemporaine

Chapitre: La restauration de l'Etat d'Israël - Auteur: Michel Laffitte

Classe: Terminale

Thème: Les symboles de l'Etat d'Israël



Rédaction d'un résumé

DOCUMENT A

- 1) APRES AVOIR DECRIT LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET RAPPELE LES GRANDS LIGNES DE L'HISTOIRE DES JUIFS, MONTREZ EN QUOI LA DECLARATION DE 1948 S'INSCRIT A LA FOIS DANS LA CONTINUTE ET DANS LA RUPTURE.
- 2) MONTREZ, EN Y RELEVANT DES MOTS ET DES EXPRESSIONS, QUE CE TEXTE CONCILIE DES TENDANCES DIVERGENTES AU SEIN DU MOUVEMENT SIONISTE.

DOCUMENT B, C, D, E

- 1) MONTREZ QUE LES SYMBOLES DE L'ETAT D'ISRAËL PUISENT DANS UN PASSE BIBLIQUE. COMPAREZ-LES AVEC LES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DOCUMENTS F

- 2) A PARTIR DE TROIS EXEMPLES AU CHOIX, EXPLIQUEZ LA PLACE ET LA FONCTION DES LIEUX DE MEMOIRE EN ISRAËL.

SYNTHESE. APRES AVOIR DECRIT ET EXPLIQUE LES PRINCIPAUX SYMBOLES D'ISRAËL ET LEUR PLACE DANS L'IMAGINAIRE COLLECTIF, MONTREZ POURQUOI ILS DEMEURENT SOURCES DE TENSIONS POLITIQUES.

DOCUMENT A. PROCLAMATION D'INDEPENDANCE D'ISRAËL. 14 MAI 1948.

David Ben Gourion à la tribune, le 14 mai 1948.



Deux cosignataires de la Déclaration d'indépendance: à gauche, Aharon Zisling, représentant du Mapam et ministre de l'Agriculture dans le premier Cabinet Ben Gourion. A droite, David Zvi-Pinkas, représentant du parti sioniste-religieux, futur ministre des Transports.

Déclaration d'indépendance

La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que s'est formée son identité spirituelle, religieuse et nationale. C'est là qu'il a réalisé son indépendance et créé une culture qui a une signification nationale et universelle. C'est là qu'il a écrit la Bible et l'a offerte au monde.

Contraint à l'exil, le peuple juif est resté fidèle à la terre d'Israël dans tous les pays où il s'est trouvé dispersé, priant sans cesse pour y revenir, ne cessant jamais de prier et d'espérer y revenir pour rétablir sa liberté nationale.

Motivés par ce lien historique, les Juifs ont lutté au cours des siècles, pour revenir sur la terre de leurs ancêtres et retrouver leur Etat. Au cours des dernières décennies, ils sont revenus en masse. Ils ont mis en valeur les terres incultes, ont fait renaître leur langue, ont construit des villes et des villages et ont installé une communauté

entreprenante et en plein développement qui a sa propre vie économique et culturelle. Ils ont cherché la paix tout en étant prêts à se défendre. Ils ont apporté les bienfaits du progrès à tous les habitants du pays et se sont préparés à l'indépendance souveraine.

En 1897, inspiré par la vision de l'État juif de Théodore Herzl, le premier congrès sioniste a proclamé le droit du peuple juif à la renaissance nationale dans son propre pays.

Ce droit a été reconnu par la Déclaration Balfour du 2 novembre 1917 et réaffirmé par le mandat de la Société des nations qui a apporté une reconnaissance internationale formelle au lien historique du peuple juif avec la Palestine et à son droit d'y rétablir son foyer national.

Le récent Holocauste, qui a anéanti des millions de Juifs en Europe, a de nouveau montré le besoin de remédier à l'absence d'une patrie juive par le rétablissement de l'État juif dans le pays d'Israël, qui ouvrirait ses portes à tous les Juifs et conférerait au peuple juif l'égalité des droits au sein de la communauté des nations.

Les survivants du terrible massacre en Europe, ainsi que des Juifs d'autres pays, revendiquant leur droit à une vie de dignité, de liberté et de travail dans la patrie de leurs ancêtres, ont, en dépit des difficultés, obstacles et périls, cherché sans relâche à rejoindre Israël.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la communauté juive de Palestine a contribué pleinement au combat des nations éprises de liberté contre le fléau nazi. Les sacrifices de ses soldats et son effort de guerre l'ont qualifié pour prendre rang parmi les peuples qui ont fondé l'Organisation des nations unies.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution recommandant la création d'un Etat juif en Palestine et a demandé aux habitants du pays de prendre les mesures nécessaires pour appliquer cette résolution. La reconnaissance par les Nations unies du droit du peuple juif à établir son Etat indépendant est irrévocable.

C'est là le droit naturel du peuple juif de mener, comme les autres nations, une existence indépendante dans son Etat souverain.

En conséquence, nous membres du Conseil national représentant la communauté juive de Palestine et le Mouvement sioniste mondial, réunis aujourd'hui, jour de l'expiration du Mandat britannique, en assemblée solennelle, et en vertu des droits naturels et historiques du peuple juif, conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, proclamons la fondation de l'État juif en Palestine qui portera le nom d'État d'Israël.

Nous déclarons qu'à compter de la fin du Mandat, à minuit, dans la nuit du 14 au 15 mai 1948, et jusqu'à ce que des organismes de l'Etat régulièrement élus entrent en fonction, conformément à une Constitution qui devra être adoptée par une Assemblée constituante d'ici le 1er octobre 1948, le Conseil national agira en tant que Conseil provisoire de l'État et que son propre organe exécutif, l'administration nationale, fera fonction de gouvernement provisoire de l'État d'Israël.

L'État juif sera ouvert à l'immigration des Juifs de tous les pays où ils sont dispersés; il développera le pays au bénéfice de tous ses habitants; il sera fondé sur les principes de liberté, de justice et de paix enseignés par les prophètes d'Israël; il assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe; il garantira la liberté de conscience, de culte, d'éducation et de culture; il assurera la sauvegarde et l'inviolabilité des Lieux saints et des sanctuaires de toutes les religions, et respectera les principes de la Charte des Nations unies.

L'État d'Israël est prêt à coopérer avec les organismes et représentants des Nations unies pour l'application de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947 et à prendre toutes les mesures pour réaliser l'union économique de l'ensemble de la Palestine.

Nous faisons appel aux Nations unies afin qu'elles aident le peuple juif à édifier son Etat et qu'elles admettent Israël dans la famille des nations.

Aux prises avec une agression caractérisée, nous invitons cependant les habitants arabes de l'Etat d'Israël à préserver les voies de la paix et à jouer leur rôle dans le développement de l'État sur la base d'une citoyenneté égale et complète et d'une juste représentation dans tous les organismes et les institutions de l'État, qu'ils soient provisoires ou permanents.

Nous tendons la main en signe de paix et de bon voisinage à tous les Etats qui nous entourent et à leurs peuples. Nous les invitons à coopérer avec la nation juive indépendante pour le bien commun de tous. L'État d'Israël est prêt à contribuer au progrès de l'ensemble du Proche-Orient.

Nous lançons un appel au peuple juif de par le monde à se tenir à nos côtés dans la tâche d'immigration et de mise en valeur, et à nous aider dans le grand combat que nous livrons pour réaliser le rêve des générations passées: la rédemption d'Israël.

Confiant en l'Éternel tout-puissant, nous signons cette déclaration sur le sol de la patrie, dans la ville de Tel Aviv, en cette séance du Conseil provisoire de l'État, tenue la veille du chabbat, le 5 Iyar 5708, 14 mai 1948.

DOCUMENT B. UN HYMNE NATIONAL

Paroles en hébreu	en français
<p>כָּל עוֹד בְּלִבְּב פְּנִימָה נִפְּשׁ יְהוּדִי הוֹמִיָּה וּלְפָאֲתֵי מְזֻרָה, קְדִימָה עֵינַי לְצִיּוֹן צוֹפִיָּה</p>	<p>Tant qu'au fond du cœur l'âme juive vibre, et dirigé vers les confins de l'Orient un œil sur Sion observe.</p>
<p>עוֹד לֹא אֲבָדָה תְּקוּמָתֵנוּ הַתְּקוּהָ בֵּת שְׁנוֹת אֲלֶפֶיִם לְהִיּוֹת עִם חוֹפְשֵׁי בְּאֶרְצֵנוּ אֶרֶץ צִיּוֹן וִירוּשָׁלַיִם</p>	<p>Notre espoir n'est pas encore perdu, cet espoir vieux de deux mille ans de vivre en peuple libre sur notre terre, terre de Sion et de Jérusalem</p>
<p>לְהִיּוֹת עִם חוֹפְשֵׁי בְּאֶרְצֵנוּ אֶרֶץ צִיּוֹן וִירוּשָׁלַיִם</p>	<p>de vivre en peuple libre sur notre terre, terre de Sion et de Jérusalem.</p>

DOCUMENT C. LE LION DE JUDA, EMBLEME DE LA MAIRIE DE JERUSALEM



DOCUMENT D. UN DRAPEAU.



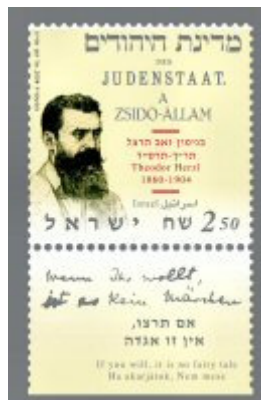
Le drapeau. Timbres de 2003. De gauche à droite: la synagogue de Prague, un kibboutz, le drapeau imaginé par Herzl et l'allégresse qui a suivi le vote de l'ONU du 29 novembre 1947.



DOCUMENT E. LA MENORA AU CENTRE DU BLASON DE L'ÉTAT



DOCUMENTS F. HOMMES ET EVENEMENTS MARQUEURS DE LA MEMOIRE



CENTENAIRE DE LA MORT DE THEODOR HERZL. TIMBRE DE 2004.



Institut "héritage Ben Gourion". Timbre de 2004, représentant le kibboutz Sede-Boker, domicile de David Ben Gourion, représentation qui le rattache aux pionniers du Yichouv.



La bénédiction des Rabbins. Timbre de 2005 inspiré de la bénédiction d'Aaron qui fait partie de l'office du samedi matin. Depuis la guerre des six jours, la cérémonie publique a été instituée devant le mur.



Centre Yitzhak Rabin. Timbre de 2005 commémorant l'assassinat du Premier ministre, le 4 novembre 1995. Le centre Rabin, fondé par une loi de 1997, comprend un musée, un dépôt d'archives, un département d'organisation des commémorations et un espace pédagogique.



40ème anniversaire des relations diplomatiques entre Israël et l'Allemagne.
 Timbre de 2005. Le fil de fer barbelé surimposé au drapeau allemand rappelle la Shoah.



50ème anniversaire de Yad Vashem. Timbres de 2003. A gauche, liste des déportés juifs de l'usine Hassag de Stkarzysko Kamsenna en Pologne. A droite, l'étoile jaune et la peluche, surimposés à une liste de déportés, commémore l'extermination d'un million et demi d'enfants juifs, parmi les 6 millions de victimes de la Shoah.